



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le samedi 4 avril**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 30 mars 2026.

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absents : Olivier LAFITTE, pouvoir donné à Stéphanie SAINT LÉGER ; Denis SALLES, pouvoir donné à Julie SALLES

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : HABILITATION À SIÉGER AU COMITÉ TERRITORIAL DU SMDEA

Vu l'article 8 des statuts modifiés du SMDEA, relatif au Comité territorial ;

Considérant que le Comité territorial est composé de membres élus par les conseils municipaux (maires ou élus municipaux) ;
Considérant qu'à défaut d'élection, les maires des communes concernées seront considérés d'office comme membres du Comité territorial du SMDEA ;

Considérant que le Comité territorial du SMDEA est un organe délibérant permettant l'élection des délégués communaux du Comité Syndical du SMDEA ;

Considérant qu'une convocation à cette instance a été émise conformément aux statuts du SMDEA ;

LE CONSEIL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 :

Approuve la représentation de la commune au comité territorial délibérant du SMDEA.

Article 2 :

Habilite M. Sébastien Mounié, en sa qualité de Maire à siéger au Comité territorial permettant l'élection des délégués communaux au Comité syndical du SMDEA et le cas échéant, en suppléant, Monsieur Denis SALLES.

*La présente délibération annule et remplace celles du 28 mai 2020 n°18-20 ayant le même objet.
Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.*

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 9 avril 2026 et de la publication le ...

Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ

